

STAGE DE RECYCLAGE
DES PROFESSIONNELS DE PLONGÉE SUBAQUATIQUE
(arrêté du 09 août 2017)

DOSSIER À RETOURNER AU CREPS PACA SITE D'ANTIBES
AVENUE DU 11 NOVEMBRE - BP47 - 06601 ANTIBES CEDEX
DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 15 NOVEMBRE 2020

Je soussigné(e) :

NOM : PRÉNOM :

NOM de jeune fille :

Date et lieu de naissance : /__/__/__ à Dépt de naissance : /__/__/

Nationalité : Sexe : M - F

ADRESSE :

VILLE : Code Postal :

TÉL :

MAIL :

DESIRE M'INSCRIRE au stage de recyclage des diplômés d'Etat en plongée subaquatique

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis :

Fait à, le.....

Signature du candidat :

Sessions de formation 2020 (21 heures)	Tarif	Frais dossier
du mardi 08 au jeudi 10 décembre	280,00 €	25 €

Cadre réservé au secrétariat formation

dossier déposé le :

Observations :

dossier expédié le (cachet de la poste) :

Vous êtes titulaire :

- du BEES1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} degré « plongée subaquatique »
- du BPJEPS spécialité « plongée subaquatique » (arrêté du 6 juillet 2011)
- du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « plongée subaquatique » (arrêté du 1^{er} décembre 2016)
 - option A - avec scaphandre
 - option B - sans scaphandre
- du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif »
 - mention « plongée subaquatique » (arrêté du 06 juillet 2011)
 - mention « activités de plongée subaquatique » (arrêté du 15 juin 2017)
- d'un DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « plongée subaquatique » (arrêté du 15 juin 2017)



Joindre une photocopie des diplômes possédés (le plus récent et le plus élevé)

Personne à contacter en cas d'accident :

NOM, Prénom :

Adresse :

Tél domicile : Tél travail :

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Les stagiaires en formation seront automatiquement et sans frais supplémentaire couverts par l'assurance de l'établissement au titre de la Responsabilité Civile et de l'Assurance de Personne.

DOCUMENTS À FOURNIR

Le présent dossier d'inscription complété, daté et signé	
1 photo d'identité récente à coller sur la 1 ^{ère} page	
Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour pour les étrangers	
Attestation de protection sociale à jour de vos droits à l'entrée en formation. Document imprimable aux bornes CPAM ou https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/lobtention-dun-document/obtenir-une-attestation/obtenir-une-attestation-de-droits	
Certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement de la plongée subaquatique datant de moins de 3 mois avant l'entrée en formation, (modèle joint dans ce dossier à utiliser impérativement) certificat médical à établir moins de 3 mois avant la date de la session choisie	
2 enveloppes affranchies pour un poids de 20g libellées avec nom, prénom et adresse (convocation)	
Photocopie des diplômes possédés (le plus récent et le plus élevé)	
Le règlement des frais administratifs (25€) et des frais de formation (280€) soit 305€ chèque à établir à l'ordre de l'« Agent comptable du CREPS PACA » ou convention jointe complétée (en cas de financement de la formation)	

STAGES DE RECYCLAGE EN PLONGEE

SESSION NOVEMBRE 2020

NOUVEAU FORMAT

- +** *flexible*
- *de déplacement*



Cours
Conférence
Espaces d'échanges



3,5h

Plongée & chaîne des secours
Plusieurs dates
Plusieurs sites d'accueil

Paris, Lyon, Marseille, Antibes, Corse

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

www.creps-paca.fr/formation.offre

STAGES DE RECYCLAGE EN PLONGEE

NOUVEAU FORMAT

Le stage de recyclage a été conçu dans un esprit d'échanges entre les participants et les intervenants. Aussi les contenus seront abordés avec une approche dialectique permettant d'en analyser les limites. Chacun sera ainsi invité à donner son avis, ses arguments pour nourrir les débats.

Comment valider son stage ?

Conformément à l'arrêté du 09 août 2017, vous devez effectuer un stage de 21h comprenant 3 modules fixés par ce présent texte. Ces 21h sont réparties ainsi :

- 17.5h en formation ouverte à distance (Module 2 et 3)
- 3.5h en présentiel pendant lesquelles vous effectuerez une plongée obligatoire (Module 1)

Une fois les temps de formation à distance et la sortie plongée réalisés, vous recevrez votre attestation de recyclage.

PARTIE FORMATION A DISTANCE



Comment ça marche ?

Les 17.5h de stage à distance sont composées d'un **socle commun** à tous et d'un **socle à personnaliser** en fonction des besoins de chacun. Constituées de Mooc (= contenu en e-learning), d'une conférence et d'espaces d'échanges, il vous faudra suivre les différents contenus pour faire valoir votre participation au stage (partie à distance). Par exemple et suivant les contenus, il pourra vous être demandé de répondre à des quiz, d'effectuer un retour d'expérience sur un forum ou encore de poster un document dans une zone de dépôt.

Techniquement, vous recevrez un lien d'accès à un espace de formation en ligne une fois votre dossier d'inscription validé. Des tutoriels, une vidéo de présentation ainsi que des formateurs du CREPS seront à votre disposition pour vous accompagner.

Ce volume horaire devra être réalisé pendant la période prédéfinie du 02 au 13 novembre.

Socle commun : 10.5h

Actualités réglementaires La filière - Le code du sport - Les ACM - Le certificat médical - Le décret hyperbare - Le contrôle	3h
Accidentologie Évolutions dans la compréhension des mécanismes physiologiques - Évolutions dans leur prévention et la conduite à tenir - Dangers du soleil pour les pratiquants et les encadrants - Troubles musculo squelettiques liés au métier de moniteur de plongée	3h
Transition écologique État de la planète et des océans - Origines de ces pollutions et répercussions sur notre santé - Vers des solutions ? Impact de la plongée ? Quels rôles peuvent jouer les professionnels de plongée et perspectives vertueuses ... ?	3h
Web-conférence Office Français de la Biodiversité <i>Le lien de la salle virtuelle sera communiqué ultérieurement</i>	11/12/20 à 8h00 1.5h

Socle à personnaliser : 7h

Vous devez choisir 7h parmi ces contenus



Anglais Assurer les interactions courantes dans l'activité <i>(renseigner, distribuer le matériel, donner des consignes organisationnelles)</i>	7h	<input type="checkbox"/>
Apnée Professionnaliser l'organisation et l'encadrement de ses séances	7h	<input type="checkbox"/>
Féminisation de la pratique Enjeux sociologiques et économiques liés. Adapter sa posture professionnelle, sa communication et la vie opérationnelle d'un centre de plongée / apnée pour assurer un accueil inclusif et qualitatif pour toutes et tous	3,5h	<input type="checkbox"/>
Modèle économique de la plongée tek Etude du marché et analyse de cas pour proposer les activités tek	3,5h	<input type="checkbox"/>
Randonnée subaquatique Perfectionner l'organisation et l'encadrement de ses séances	7h	<input type="checkbox"/>
Révision gestes de premiers secours et caisson hyperbare	3,5h	<input type="checkbox"/>

PARTIE PLONGEE EN PRESENTIEL



Comment ça marche ?

La partie plongée est dédiée à la chaîne des secours et sera composée :

- D'un temps de travail méthodologique (bilan, premiers soins, gestion des autres palanquées, déclenchement des secours)
- D'un temps de travail technique en surface (décapelage, tractage, sortie de l'eau d'une victime)
- D'un sauvetage depuis une profondeur de 20 à 25m

Organisée au départ de plusieurs villes d'accueil depuis des structures supports, vous devez vous inscrire sur la demi-journée de votre choix (l'adresse exacte vous sera communiquée ultérieurement) :



ANTIBES CREPS PACA	03/12/20	RDV 13h00	<input type="checkbox"/>
CORSE Porticcio*	06/12/20	RDV 13h00	<input type="checkbox"/>
LYON Fosse centre aquatique "Les vagues"	11/12/20	RDV 13h00	<input type="checkbox"/>
MARSEILLE Port de la pointe rouge	11/12/20	RDV 13h00	<input type="checkbox"/>
PARIS Fosse Aqua 92	11/12/20	RDV 13h00	<input type="checkbox"/>

**Sous réserve d'un minimum de 6 stagiaires inscrits*

CONVENTION DE FORMATION SIMPLIFIEE - RECYCLAGE « PROFESSIONNELS DE LA PLONGÉE »

ENTRE

le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur site d'Antibes
n° SIRET : 19130189400017
n° de déclaration d'existence 93 13 P 007813
auprès de la Préfecture de Région
Avenue du 11 Novembre - BP47 - 06601 ANTIBES CEDEX

Représenté par Jérôme ROUILLAUX, directeur
et par délégation, la directrice-adjointe Véronique SAUVAGEOT,
responsable du site d'Antibes

ET (partie à compléter)

Dénomination :

Adresse :

SIRET :

Représenté par :

En application des dispositions du livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur site d'Antibes organise l'action de formation suivante :

- **RECYCLAGE DES PROFESSIONNELS DE LA PLONGÉE**
- Date : du au
- Lieu : CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur - Antibes

Nombre de stagiaires concernés :

Durée : **21 h**

Article 2 - Effectif

Le CREPS accueillera la ou les personne(s) suivante(s) (NOM-Prénom) :

.....
.....

Article 3 - Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur, s'acquittera des coûts suivants :

Frais formation : 280€ + Frais admin. : 25€ = 305€

Nombre de stagiaires concernés :

Soit un total de (305€ x nbre de stagiaires) =€ (chiffres)

..... Euros (lettres)

TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIÉE SERA FACTURÉE.

Ce tarif correspond aux frais de formation et ne concerne pas les frais d'hébergement et de restauration.

Article 4 - Modalités de règlement

Le paiement sera dû à réception de la facture.

A régler par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Agent comptable du CREPS PACA » ou par tout autre moyen.

Article 5 - Dédit ou Abandon

En cas d'abandon en cours de formation par le stagiaire, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Article 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, il sera fait appel à l'organisme compétent.

Fait en 2 exemplaires à, le

Pour l'entreprise Nom, Prénom - Qualité du signataire - Signature Cachet	La directrice-adjointe du CREPS, responsable du site d'Antibes Véronique SAUVAGEOT
---	---

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour M

Et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et l'enseignement de la plongée subaquatique.

Fait à le

Signature et cachet du médecin

Préciser toute allergie spécifique et tout médicament contre-indiqué :

TOUT CERTIFICAT MÉDICAL NE COMPORTANT PAS LE CACHET DU MEDECIN SERA RETOURNÉ